



# ENJEUX

## Ile-de-France

L'économie francilienne en bref

## UN QUART DES SALARIÉS DE PROVINCE DU SECTEUR MARCHAND DÉPEND D'UN CENTRE DE DÉCISION FRANCILIEN

*Les 207 000 entreprises ayant leur centre de décision dans la région capitale emploient plus de 5 millions de salariés en France métropolitaine dont près de la moitié en province. Parmi ces 5 millions de salariés, les trois quarts travaillent pour une entreprise multirégionale, en forte majorité au sein de grands groupes ou d'entreprises de taille intermédiaire. Les fonctions métropolitaines sont davantage présentes dans les établissements franciliens, alors qu'à l'inverse, la province concentre plus les fonctions productives. Par ailleurs, dans le secteur marchand, près d'un quart des salariés de province travaille dans un établissement dépendant d'un centre de décision francilien, principalement dans le commerce ou les activités financières.*

Le choix du territoire pour implanter le centre de décision d'une entreprise est stratégique. En raison de sa visibilité nationale et internationale, la région Ile-de-France est attractive pour la localisation des sièges sociaux d'entreprises et des têtes de groupe. Par ailleurs, la région capitale bénéficie d'un marché de l'emploi dynamique pour les cadres, en particulier dans les fonctions métropolitaines (conception-recherche, gestion, commerce inter-entreprises par exemple).

En 2010, 207 000 entreprises marchandes du secteur privé ont leur centre de décision implanté en Ile-de-France. Elles emploient 5 010 600 salariés en France métropolitaine, soit 38 % de l'emploi salarié marchand ;

2 328 000 de ces emplois sont localisés en province (Cf. Figure 1).

L'Ile-de-France est la région la plus influente car elle abrite de nombreux sièges sociaux ainsi que des têtes de grands groupes aux rayonnements national et international. Parmi les régions qui contrôlent une part importante des emplois du reste de la France, le Nord-Pas-de-Calais vient en deuxième position derrière l'Ile-de-France, notamment grâce à la présence de sièges sociaux de la grande distribution ou de grandes enseignes de commerce de détail d'habillement.

Les 207 000 entreprises dont le siège est situé en Ile-de-France sont de deux types : des entreprises franciliennes monoré-

### 200 400 ENTREPRISES MONORÉGIONALES

Les entreprises monorégionales franciliennes sont des entreprises ayant leur siège et tous leurs établissements en Ile-de-France. Elles n'emploient donc que des salariés dans la région. En 2010, les 200 400 entreprises monorégionales franciliennes représentent 212 600 établissements au sein desquels travaillent 1 295 900 salariés. A quelques exceptions près, les entreprises monorégionales sont des petites ou moyennes entreprises (PME), très souvent indépendantes, c'est-à-dire ne faisant pas partie d'un groupe. Une très forte majorité des effectifs salariés des unités monorégionales se concentrent d'ailleurs dans des entreprises indépendantes (80 %). Près de 40 % des entreprises monorégionales et 30 % de leurs emplois sont regroupés dans trois secteurs d'activité : le commerce de détail, les travaux de construction spécialisés et la restauration.

**Figure 1 : Les trois quarts des salariés des entreprises dont le centre de décision est en Ile-de-France travaillent dans une entreprise multirégionale**

Répartition des établissements et des salariés de France métropolitaine dépendant d'un centre de décision francilien

Type d'entreprise	Entreprises		Etablissements		Salariés	
	Nombre	Répartition en %	Nombre	Répartition en %	Nombre	Répartition en %
<b>Entreprise multirégionale</b>	<b>6 600</b>	<b>3,2</b>	<b>118 000</b>	<b>35,7</b>	<b>3 714 700</b>	<b>74,1</b>
<i>Partie implantée en Ile-de-France</i>			29 900	9,0	1 386 700	27,7
<i>Partie implantée en province</i>			88 100	26,7	2 328 000	46,4
GE	100	0,1	74 600	22,6	2 754 000	55,0
ETI	900	0,4	25 800	7,8	756 000	15,1
PME	5 600	2,7	17 600	5,3	204 700	4,0
<b>Entreprise monorégionale</b>	<b>200 400</b>	<b>96,8</b>	<b>212 600</b>	<b>64,3</b>	<b>1 295 900</b>	<b>25,9</b>
GE et ETI	300	0,1	1 500	0,5	103 800	2,1
PME	200 100	96,7	211 100	63,8	1 192 100	23,8
<b>Ensemble</b>	<b>207 000</b>	<b>100,0</b>	<b>330 600</b>	<b>100,0</b>	<b>5 010 600</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, Clap, Esane et Lifi 2010

gionales (200 400), c'est-à-dire dont tous les salariés travaillent en Ile-de-France, et des entreprises multirégionales (6 600), possédant au moins un établissement employeur implanté en province et rayonnant ainsi au-delà de la région Ile-de-France.

**AU SEIN DES ENTREPRISES FRANCIENNES MULTIRÉGIONALES, PLUS DE SIX SALARIÉS SUR DIX TRAVAILLENT EN PROVINCE...**

En France métropolitaine, 3 714 700 salariés travaillent pour les 6 600 entreprises multirégionales ayant leur centre de décision en Ile-de-France. Parmi eux, 2 328 000 sont en province, soit 63 %. Parmi les 118 000 établissements rattachés aux entreprises multirégionales, les trois quarts sont implantés en province. Les autres sont donc les établissements localisés en Ile-de-France, notamment les établissements "centre de décision".

**... ET LES GRANDS GROUPES RASSEMBLENT UNE LARGE PART DES SALARIÉS**

La plupart (85 %) des 6 600 entreprises multirégionales sont des petites et moyennes entreprises (PME), mais elles

n'emploient que 5 % des salariés. En revanche, les grandes entreprises (GE) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) multirégionales représentent près d'un millier d'entreprises et concentrent à elles seules

95 % des effectifs salariés (Cf. Définitions). Ces GE et ETI sont, pour une grande majorité, organisées en groupes et, pour certaines d'entre elles, les filiales couvrent la totalité de la France métropolitaine. Certains établis-

#### Définitions

Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 définit l'entreprise comme "la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes". Dans cette étude, un groupe de sociétés est systématiquement considéré comme une entreprise quelle que soit sa taille. Il s'agit, en l'état actuel, d'une approximation. Le centre de décision est la tête de groupe dans le cas d'une organisation en groupe et le siège social dans le cas d'une entreprise indépendante.

De plus, le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

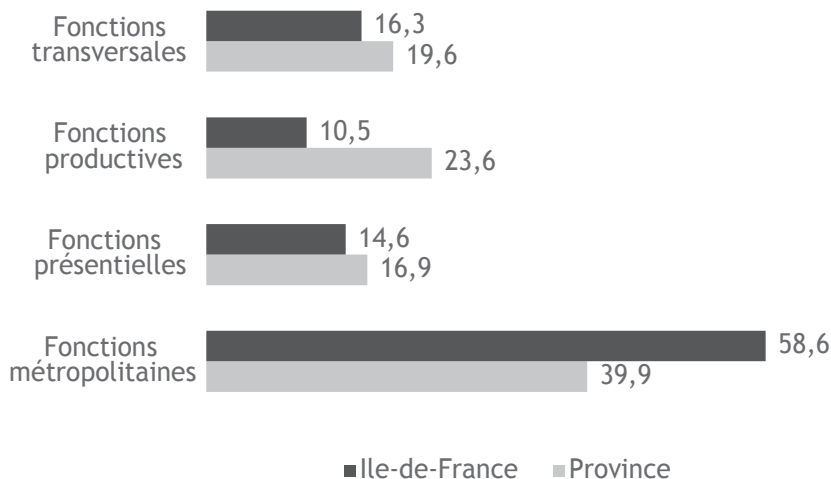
- les **micro-entreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **petites et moyennes entreprises (PME)** occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans l'étude, on entend par PME les PME au sens large, c'est-à-dire micro-entreprises incluses ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ; une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI ;
- les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une entreprise est affectée à une catégorie selon son activité sur le territoire français, y compris pour les groupes internationaux.

Le **taux de dépendance d'une région de province par rapport à l'Ile-de-France** est le rapport entre les salariés de cette région dépendant d'un centre de décision francilien et le total des emplois salariés de la région.

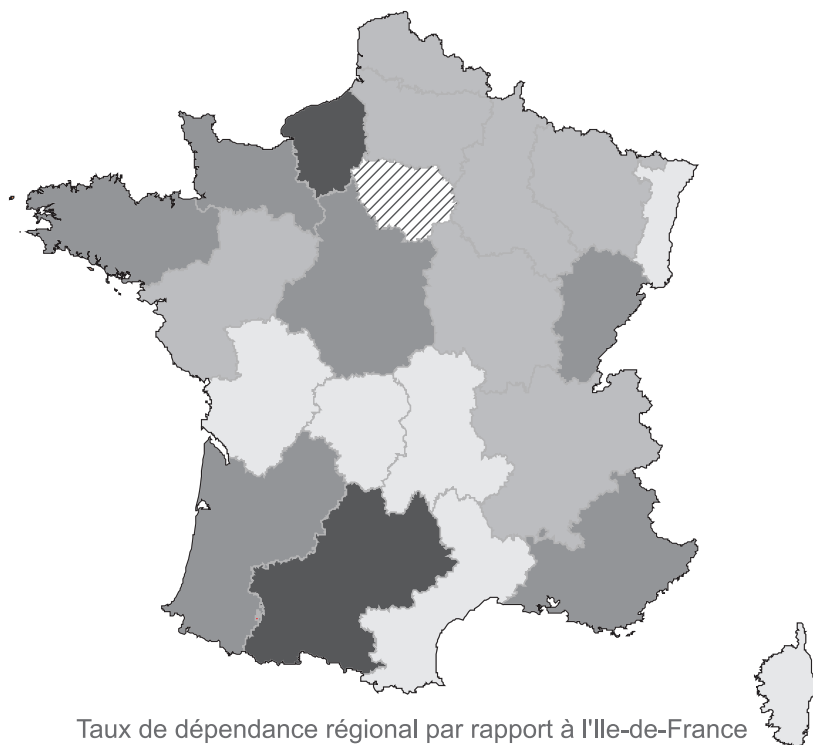
**Figure 2 : Davantage de fonctions métropolitaines en Ile-de-France et de fonctions productives en province**

Répartition des salariés appartenant à des entreprises multirégionales ayant leur centre de décision en Ile-de-France par grandes catégories de fonctions



Source : Insee, Clap, Esane et Lifi 2010

**Figure 3 : Midi-Pyrénées et Haute-Normandie : les deux régions les plus dépendantes d'un centre de décision francilien**



Source : Insee, Clap, Esane et Lifi 2010

sements bancaires ou enseignes de la grande distribution ont par exemple au moins une agence ou un magasin dans chaque région.

**SIX SALARIÉS SUR DIX DES ENTREPRISES MULTIRÉGIONALES OCCUPENT UNE FONCTION MÉTROPOLITAINE EN ILE-DE-FRANCE CONTRE QUATRE SUR DIX EN PROVINCE**

Salariés franciliens et salariés de province des entreprises multirégionales franciliennes n'affichent pas le même profil. En effet, les métiers sont généralement différents entre les établissements franciliens (notamment dans les centres de décision) et les établissements de province. Les fonctions métropolitaines, identifiées à travers les métiers exercés, sont caractéristiques des grandes aires urbaines qui regroupent les emplois à fort potentiel économique ou à contenu décisionnel élevé (Cf. Méthodologie). Les salariés franciliens qui travaillent pour une entreprise multirégionale dont le centre de décision est situé en Ile-de-France occupent pour 59 % d'entre eux des fonctions métropolitaines. Les salariés de province de ces mêmes entreprises sont 40 % à occuper ces mêmes fonctions. A contrario, les fonctions productives sont davantage présentes en province (24 %) alors qu'elles ne représentent que 10 % des salariés franciliens (Cf. Figure 2).

Ce constat se vérifie particulièrement dans le secteur industriel. Les entreprises multirégionales offrent davantage d'emplois relevant des fonctions métropolitaines dans les établissements franciliens du fait de la présence dans la région capitale des établissements "centre de décision". Cette part varie de 43 % à 74 % dans les secteurs de la fabrication de denrées alimentaires, d'équipements électriques, électroniques, informatiques, de machines, de matériels de

© I GN-I insee 2014

**Méthodologie**

L'analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des professions. Les professions sont regroupées en quinze fonctions transversales à la fois aux secteurs d'activité, aux niveaux de qualification et au statut.

Parmi ces fonctions, certaines, plus présentes dans les grandes métropoles, sont nommées **fonctions métropolitaines** ; il s'agit des fonctions commerce inter-entreprises, conception- recherche, prestations intellectuelles, gestion et culture-loisirs. D'autres fonctions sont liées à des services à la population résidente ou présente pour le tourisme : on les qualifie de **fonctions présentes** ; il s'agit des fonctions d'administration publique, de distribution, d'éducation- formation, de santé-action sociale et de services de proximité. Les **fonctions de production concrète** regroupent la fabrication, l'agriculture et le bâtiment-travaux publics. Enfin, les deux dernières, transports-logistique et entretien-réparation, sont appelées **fonctions transversales**.

Les cadres des fonctions métropolitaines

L'ensemble des cadres des fonctions métropolitaines est obtenu en regroupant les cadres des cinq fonctions métropolitaines auxquels on a ajouté les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus dans ces mêmes fonctions. Ces cadres des fonctions métropolitaines occupent des **emplois dits "stratégiques"**.

transports ou d'autres produits industriels. A l'inverse, dans ces mêmes secteurs, les fonctions productives, sont très présentes en province (entre 48 % et 61 %). La part des cadres des fonctions métropolitaines diffère également. Un tiers des salariés franciliens de ces entreprises multirégionales franciliennes sont des cadres des fonctions

métropolitaines alors que cette catégorie ne représente que 14 % en province.

**UN QUART DES SALARIÉS DE PROVINCE TRAVAILLE DANS UN ÉTABLISSEMENT DÉPENDANT D'UN CENTRE DE DÉCISION FRANCILIEN**

Dans les 21 autres régions métropolitaines, près de 88 100 établis-

sements et plus de 2 328 000 salariés dépendent de centres de décision basés en Ile-de-France. Les régions Rhône-Alpes et Provence- Alpes-Côte d'Azur accueillent, à elles deux, le quart de ces établissements et de ces salariés (respectivement 12 000 et 9 600 établissements et 331 500 et 228 400 salariés). Ce sont d'ailleurs, après l'Ile-de-France, les deux régions dont le PIB est le plus élevé en France et qui concentrent le plus d'établissements et de salariés.

Dans le secteur marchand, hors agriculture et entreprises de droit public, un quart des salariés de province (24 %) dépend d'un centre de décision francilien. Ce niveau de dépendance est variable d'une région à l'autre. Hormis en Corse (13 %) et en Poitou-Charentes (19 %), cette part est comprise entre 20 % en Alsace et 29 % en Midi-Pyrénées (Cf. Figure 3).

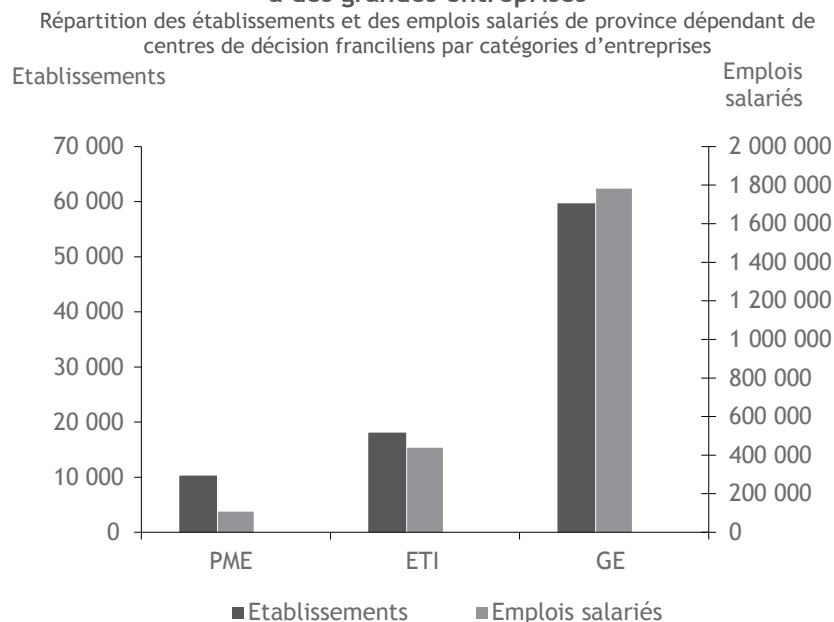
**LES ETI DONT LE CENTRE DE DÉCISION EST SITUÉ EN ILE-DE-FRANCE EMPLOIENT 439 000 SALARIÉS DE PROVINCE**

Assez logiquement, une large part des établissements de province et de leurs salariés, dépendant d'un centre de décision francilien relèvent de grandes entreprises. Plus de deux tiers de ces 88 100 établissements appartiennent à une entreprise d'au moins 5 000 salariés ; cette proportion atteint les trois quarts en termes d'emplois (Cf. Figure 4).

Toutefois, les ETI franciliennes représentent également une part non négligeable des entreprises ayant une activité en province. Elles contrôlent, en effet, 18 100 établissements de province et 438 700 emplois (soit respectivement 21 % et 19 %).

En l'occurrence, la présence des ETI sur l'ensemble du territoire français est au cœur des politiques publiques. En effet, plus grandes et plus solides financièrement

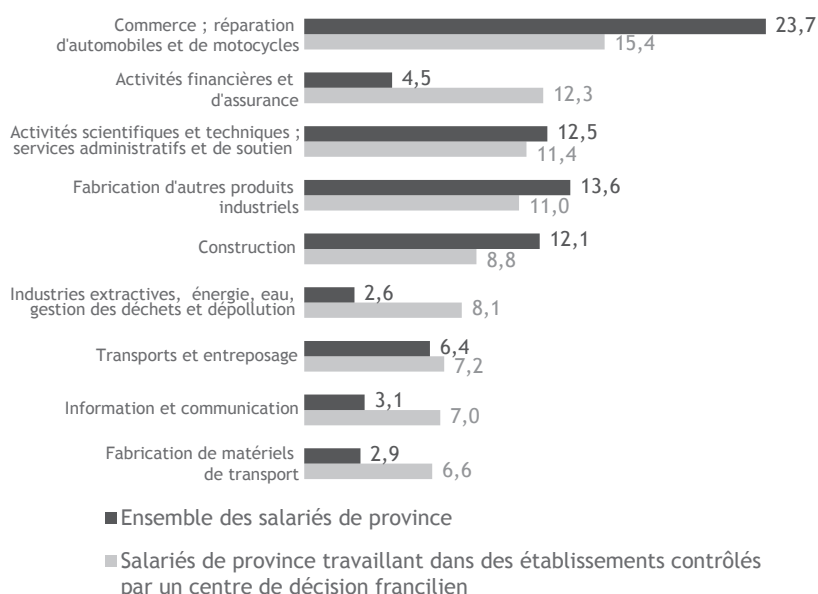
**Figure 4 : Les établissements de province contrôlés par les centres de décision franciliens appartiennent essentiellement à des grandes entreprises**



Source : Insee, Clap, Esane et Lifi 2010

**Figure 5 : Une influence francilienne importante dans les activités financières et d'assurance**

Répartition par principaux secteurs d'activité de l'ensemble des salariés de province et des salariés de province travaillant dans des établissements contrôlés par un centre de décision francilien



Source : Insee, Clap, Esane et Lifi 2010

et de motocycles, d'une part, et les activités financières et d'assurance, d'autre part, sont les deux principaux secteurs d'activité représentés. Cependant, le contrôle francilien n'a pas le même impact sur chacun de ces deux secteurs. Parmi les secteurs marchands, le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles occupent 24 % de l'ensemble des salariés de province contre 15 % des salariés de province dépendant d'un centre de décision francilien. En revanche, 4 % de l'ensemble des salariés de province travaillent dans les activités financières et d'assurance alors que 12 % des salariés de province dépendant d'un centre de décision francilien travaillent dans ce même secteur. Même si beaucoup d'enseignes de la grande distribution ont leur centre de décision localisé en Ile-de-France et de nombreux points de vente dans les régions, le commerce local indépendant reste présent en province. A l'inverse, les agences bancaires implantées dans les régions dépendent pour la plupart de donneurs d'ordre franciliens (Cf. Figure 5).

que les PME, ces ETI sont souvent considérées comme le moteur de l'économie française et l'accélérateur de sa compétitivité : elles sont ainsi capables d'innover, de développer de nouveaux produits et de les exporter. Cependant, les ETI françaises sont encore peu nombreuses aujourd'hui comparativement à celles d'outre-Rhin. Comme le préconise le rapport relatif au "Pacte pour la compétitivité de l'industrie française" ("rapport Gallois") de novembre

2012, l'objectif est de faire croître leur nombre.

**LES ÉTABLISSEMENTS DE PROVINCE CONTRÔLÉS PAR L'ILE-DE-FRANCE EXERCENT SURTOUT DANS LE COMMERCE ET LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE**

Au niveau des établissements comme de l'emploi de province dépendant d'un centre de décision francilien, le commerce et la réparation d'automobiles

Par ailleurs, des spécificités apparaissent rendant compte de l'influence de l'Ile-de-France dans certains secteurs régionaux. Ainsi,

**Sources**

Les résultats sont issus de trois sources :

- le dispositif Esane, qui produit des statistiques structurelles d'entreprise sur les entreprises marchandes, à l'exception des exploitations agricoles, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises ;
- connaissance locale de l'appareil productif (Clap) au 31 décembre 2010. Clap permet de dénombrer et de localiser les établissements et les emplois salariés ainsi que les sièges sociaux ;
- le fichier Lifi (base de données sur les liaisons financières) est issu d'une enquête.

La source Lifi permet de connaître le contrôle éventuel d'une entreprise par un groupe, ainsi que la localisation de la société définie comme tête de groupe.

De plus, l'utilisation de la source DADS (Déclaration annuelle de données sociales) année 2010 a permis de réaliser l'analyse fonctionnelle des emplois.

**Champ**

Le champ des entreprises est celui des secteurs marchands hors agriculture et hors secteur de l'intérim. Les personnes morales de droit public soumises au droit commercial (La Poste, la SNCF) ainsi que les personnes morales et organismes soumis au droit administratif sont écartés de cette étude. Enfin, le champ se restreint aux établissements employeurs dépendant d'entreprises dont le centre de décision est situé en Ile-de-France. Pour les groupes, l'analyse se restreint au "noyau dur", c'est-à-dire aux sociétés détenues au moins à 50 % par une tête de groupe.

Le secteur "Administration publique" est exclu, par définition, du champ. Par ailleurs, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale ont une forte proportion d'entreprises non marchandes. Par conséquent, les fonctions présentielles (dont font partie ces secteurs) sont sous-estimées dans l'analyse fonctionnelle des emplois.

l'industrie automobile rassemble 33 % des effectifs salariés de Franche-Comté dépendant de centres de décision franciliens (contre 9 % de l'ensemble de l'emploi salarié marchand de cette région) ; la fabrication de matériels de transports autres que l'automobile et le secteur des activités d'architecture et d'ingénierie et des activités de contrôle et analyses techniques concentrent respectivement 15 % et 8 % des effectifs salariés de Midi-Pyrénées dépendant de centres de décision franciliens (contre 5 % chacun dans l'ensemble de l'emploi salarié marchand de cette région). Enfin, les industries alimentaires emploient 13 % des salariés bretons dépendant d'un centre de décision francilien

(contre 11 % des salariés dans l'ensemble du secteur marchand breton). Parallèlement, certains pôles de compétitivité présents dans ces régions relèvent de ces secteurs industriels, comme Véhicule du Futur (automobile) en Franche-Comté, Aerospace Valley (aéronautique) en Midi-Pyrénées ou encore Valorial (alimentaire) en Bretagne. La politique liée à ces pôles transparait alors. Certaines entreprises dont le centre de décision est localisé en Ile-de-France peuvent choisir d'adhérer à ces pôles pour rayonner en province tout en favorisant les synergies locales autour de projets innovants.

Par ailleurs, dans les régions voisines de l'Ile-de-France, la

part de salariés dépendant de centres de décision franciliens du secteur de la fabrication d'autres produits industriels (industries chimiques, pharmaceutiques) est particulièrement élevée ; cette part s'élève à environ 18 % dans le Centre, en Bourgogne, Normandie et Champagne-Ardenne et 23 % en Picardie. Ainsi, pour cette activité, les entreprises franciliennes choisissent des régions d'implantation proposant des coûts fonciers moins élevés tout en privilégiant la proximité des structures aéroportuaires et des réseaux autoroutiers.

Mickaël Le Priol (Crocis),  
Laure Omont  
(Insee Ile-de-France)

**Pour en savoir plus :**

- Belmana F., Le Priol M., Le Roux P., Omont L. : "Un emploi francilien sur six dépend d'un groupe étranger", Insee Ile-de-France à la page, n° 412, novembre 2013.
- Bonduaeux V., Dekneudt J., Dinnequin E. : "La Picardie : une région attractive, des entreprises étrangères bien implantées", Insee Picardie, Analyses, n° 81, octobre 2013.
- Omont L. : "L'Ile-de-France : capitale des grandes entreprises", Insee Ile-de-France à la page, n° 405, avril 2013.
- Le Hir N., Rouxel M. : "Le Finistère : une économie qui préserve ses centres de décision en s'appuyant sur ses groupes", Insee Bretagne, Octant Analyse, n° 37, décembre 2012.



A paraître prochainement :

Les entreprises de sécurité en Ile-de-France

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08  
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : [crocis@cci-paris-idf.fr](mailto:crocis@cci-paris-idf.fr)

Retrouvez toutes nos publications sur [www.crocis.cci-paris-idf.fr](http://www.crocis.cci-paris-idf.fr)

- Président : Alain BUAT
- Responsable : Isabelle SAVELLI-THIAULT
- Chargée de mission : Martine DELASSUS
- Industrie - Démographie d'entreprises : Yves BURFIN
- Commerce - Enquêtes - Développement durable : Julien TUILLIER
- Conjoncture - Benchmark européen : Mickaël LE PRIOL
- Services : Bénédicte GUALBERT
- Veille économique : Marielle GUERARD, Catherine PICQ, Marie LEVAUFRE
- PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
- Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT

Directeur de la publication : Etienne GUYOT  
Directeur de la rédaction : Pascal MORAND  
Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI-THIAULT  
Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX  
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source  
Dépot légal : avril 2014 (rédaction achevée en mars 2014)  
ISSN : 1266-3255